



Code postal  
01200

Commune de  
INJOUX GENISSIAT

Code INSEE  
01189

page 2/2

### Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1   
très faible

zone 2   
faible

zone 3   
modérée

zone 4   
moyenne

zone 5   
forte

### Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui  non

### Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre 2

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes \*

### Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

La note de présentation, le règlement et le plan de zonage réglementaire du PPR  
Article D 563-8-1 du code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité, arrêté du 22 octobre  
2010 sur la classification et les règles de construction parasismique  
Arrêté(s) portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

### Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonage sismique du département de l'Ain  
Copie du plan de zonage réglementaire du PPR approuvé  
Copie de la cartographie de l'aléa inondation du Rhône amont ( Porter à Connaissance du 24/10/2013)

date 04/2020

le préfet de département

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département  
[www.departement.gouv.fr](http://www.departement.gouv.fr)